



## **PROJET EOLIEN DE SEPMES**

GROUPE DE TRAVAIL

Projet de compte-rendu de l'atelier n°3 du 28 janvier  
2020

**Février 2020**



*Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Sepmes, david énergies a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.*

*A l'heure actuelle, il n'y a pas de procédure réglementaire de mise en débat prévue sur les territoires pour des projets tels que ceux éoliens. Or, nous considérons qu'il y a un réel besoin à ce niveau. C'est pourquoi nous avons décidé d'entrer en dialogue avec la population locale.*

*Le dispositif mis en œuvre comprend, entre autres, l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation à destination des riverains. Ces ateliers se tiendront à chaque étape du développement.*

*Ce compte rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont mentionnées en italique à la fin de chaque « partie » de la présentation.*

Lors de ce troisième atelier, le mardi 28 janvier 2020, étaient présents :

- **Nicolas Sicot** et **Marion Lemoigne** – david énergies, en charge du développement du projet éolien
- **Juliette Fournil**, **Marie Leugé-Maillet** et **Anne d'Andigné** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur le projet éolien
- 12 personnes riveraines de la zone d'étude ou habitants de la commune de Sepmes
- 3 conseillers municipaux

## INTRODUCTION

---

Pour rappel, la réunion de ce soir s'inscrit dans la continuité de deux précédentes rencontres :

- Une première, organisée en juillet en 2018, dont l'objectif était de présenter le projet en cours de développement porté par david énergies mais aussi de traiter les enjeux de l'éolien en général.
- La seconde, réalisée en mars 2019, a permis de faire un point sur l'avancement du projet (résultats des études, variantes d'implantation) et de commencer à réfléchir à la charte de bon voisinage.

Ce troisième et dernier atelier a plusieurs objectifs :

- Présenter le **projet d'implantation** choisi
- Présenter les **mesures compensatoires**, les **mesures d'accompagnement** et les **retombées locales** associées au projet
- Finaliser la rédaction **charte de bon voisinage**
- Répondre à toutes les questions des participants

Le format de cette rencontre est un peu différent des précédentes réunions. En effet, l'objectif est de pouvoir travailler tous ensemble, par groupe, à l'élaboration de la charte de bon voisinage.

Aujourd'hui, david énergies est en mesure de présenter l'implantation définie grâce aux résultats des nombreuses études menées.

Ainsi, l'ordre du jour sera le suivant :

1. **Présentation du projet finalisé** tel qu'il sera déposé auprès des services de l'État en mars 2020
2. **Travail par table sur la charte de bon voisinage** que nous évoquons depuis le début de nos ateliers. Cette dernière devra recenser l'ensemble des engagements que l'exploitant prend vis-à-vis de ceux qui vivront autour de cette installation, si celle-ci est autorisée. Chaque table travaillera sur deux thématiques, puis nous inverserons afin que chaque table ait pu réfléchir à tous les sujets proposés.
3. **Restitution** en plénière des différentes discussions qui auront eu lieu afin d'aboutir, autant que faire se peut, à une liste d'engagements qui puisse être validée ce soir
4. **Questions diverses**

#### ***RAPPEL : PRESENTATION DES INTERVENANTS***

Les participants à l'atelier n'ont pas jugé nécessaire de revenir sur ce point.

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES

---

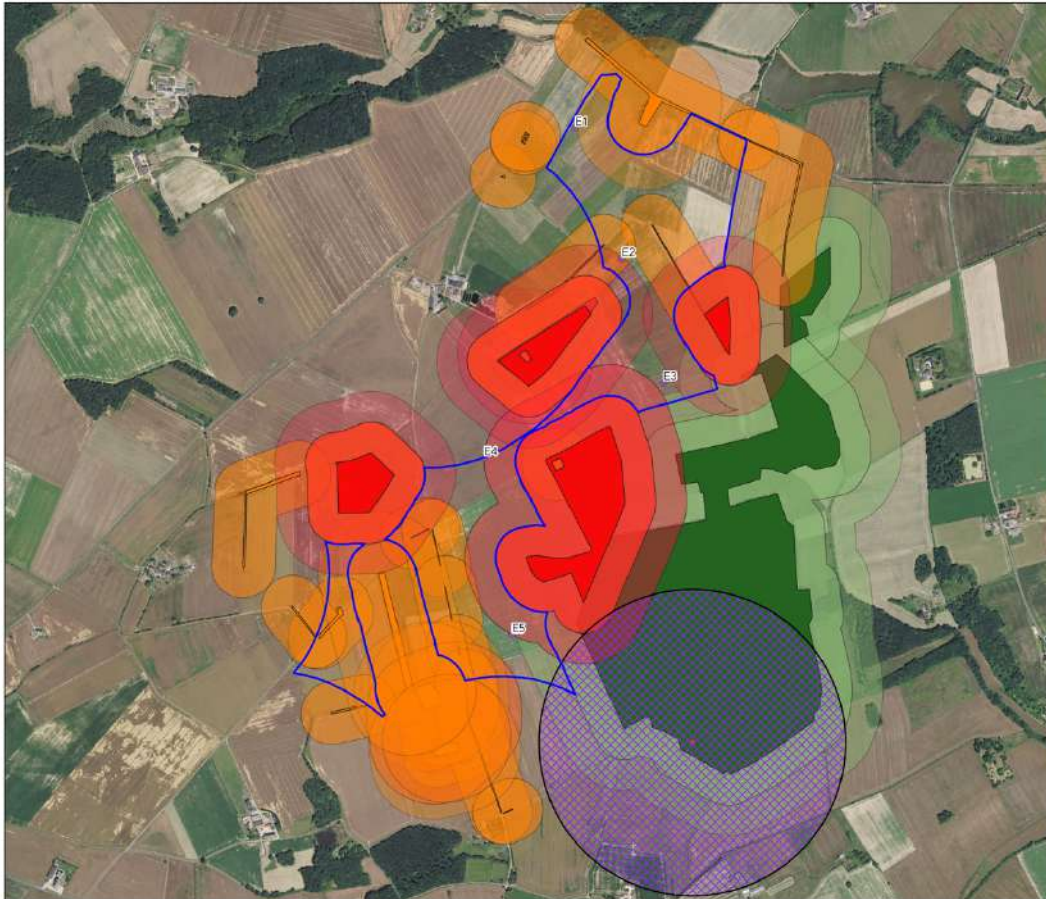
Une série d'expertises (faune, flore, zone humide, paysage, acoustique, ...) a été réalisée par différents bureaux d'études indépendants afin d'identifier les enjeux à prendre en compte dans la définition du projet.

### *LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR DAVID ÉNERGIES*

#### *L'étude de la faune et de la flore et des milieux naturels*

L'étude « biodiversité » a consisté à identifier, sur plusieurs zones d'études les enjeux relatifs à la faune, à la flore et aux milieux naturels en présence. Plusieurs périmètres donc : étude approfondie sur la zone de projet ; périmètre rapproché de 5km autour de la zone ; puis un périmètre éloigné de 20km autour de la zone, afin de s'assurer de ne pas omettre certains enjeux tels que certains couloirs migratoires, par exemple.

L'étude de la faune s'est concentrée sur la faune au sol (mammifères, insectes...) et volante : l'avifaune et les chiroptères (chauves-souris). Le but est de dresser un état initial des espèces présentes sur le site et ses abords, puis de vérifier celles qui seraient susceptibles de présenter une « vulnérabilité » vis-à-vis du projet éolien. La vulnérabilité s'explique par le croisement des enjeux de protection des espèces et leur sensibilité à l'éolien. Nous avons recensé trois espèces d'oiseaux particulièrement vulnérable aux abords du site de projet, dont deux non répertoriées pendant la période d'étude sur site, mais identifiées comme potentiellement



présentes par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), qui connaît bien le territoire.

La carte ci-dessus représente les espaces naturels à enjeux répertoriés sur la zone de projet. En rouge, les zones à enjeux fort, ayant un intérêt notamment pour les oiseaux et les chauves-souris, en orange, les espaces à enjeux moyens : tous ces espaces sont des zones de boisements, entourés d'un tampon de 200 mètres. En vert, le bois de Bagneux entouré d'un « tampon » de 200 mètres, ainsi qu'en violet, un tampon de 500 mètres autour d'un nid de Busard.

Afin de répondre à ces enjeux, nous sommes tenus de suivre un protocole de gestion des impacts. Pour cela, nous appliquons la logique définie dans le Code de l'Environnement : Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Celle-ci impose, en premier lieu, d'éviter tout impact. En cas d'évitement impossible, il convient de le réduire au maximum, puis de compenser tout impact résiduel.

Ainsi, concernant la faune :

- Éviter : nous mettrons en vigueur un éloignement de 200m entre les éoliennes et les boisements pour limiter les collisions avec les espèces vivant à ces endroits. A titre de précision, la DREAL exige en général une distance de 100m minimum, nous avons souhaité doubler cette dernière.
- Réduire : nous allons mettre en place un bridage nocturne des machines du 15 avril au 31 octobre afin de pas déranger l'activité des chiroptères. Le pic d'activité de ces espèces a généralement lieu de mai à septembre mais nous avons souhaité rallonger la période de bridage afin d'anticiper toute variations, d'une année sur l'autre, de l'arrivée des saisons.
- Compenser : nous comptons mettre en place une mesure agroenvironnementale (MAE) qui consisterait à favoriser de nouveaux habitats, à proximité du parc éolien, pour l'avifaune et les chiroptères. Un suivi du Busard Saint-Martin, qui a été repéré aux environs, sera également mis en place, en partenariat avec la LPO ou d'autres associations environnementales locales.

### *Qu'a dit la LPO sur les couloirs migratoires ?*

Tout d'abord, la LPO était contente que nous prenions contact avec elle car généralement, les développeurs ne les contactent jamais. Mais, nous, nous avons cette habitude sur tous les projets que ne nous menons. La LPO a dit qu'il n'y avait pas de couloir migratoire sur la zone d'études.

Nous savons que la cigogne noire est présente à La-Chapelle-Saint-Martin.

*Non, c'est faux. Ils n'y connaissent rien, il y a déjà eu des grues. On a des photos avec 20 cigognes au château de Bournan. On les a envoyées à la LPO.*

Nous avons missionné Théma Environnement sur ce sujet en particulier, ayant connaissance du contexte voisin de Vou, mais ils n'ont pas identifié ces espèces sur le site de projet. Les grandes aigrettes, en revanche, ont été identifiées.

*On voit les oiseaux migrants mais ils sont très hauts. Je reproche à la LPO de ne pas venir demander aux habitants. Les cigognes elles passent là ils n'en savent rien s'ils ne viennent pas.*

*Vous savez combien de fois ils sont venus ? À quelles dates ?*

*Moi je peux vous certifier que les cigognes blanches elles passent au-dessus du bois. Dans le champ entre le bois et chez nous elles se sont déjà posées.*

Les bureaux d'études et les associations environnementales locales n'ont pas relevé de couloir migratoire à proximité. La question ne se pose donc pas.

*Oui mais en fonction des courants d'airs elles pourraient passer au-dessus des sites.*

A priori d'une année sur l'autre, les oiseaux migrateurs gardent sensiblement le même itinéraire, donc il n'y a pas de raison.

*Donc elles vont se faire broyer les cigognes blanches si je comprends bien.*

Il faut relativiser parce que les oiseaux évitent généralement ces collisions. Les taux de mortalités dus à une collision avec une éolienne sont très faibles<sup>1</sup>.

*Et vous avez des possibilités de bridage si c'était nécessaire pour les oiseaux ?*

Oui mais aujourd'hui, il n'y a pas lieu d'en programmer. Une fois que le parc sera en fonctionnement, nous mettrons en place des suivis de mortalité. Donc si cela s'avérait réel, nous serions obligés de programmer un bridage.

*Mais les contrôles ne sont pas fréquents non ?*

Les suivis de mortalité sont une obligation pendant toute la durée de vie du parc : à Sepmes spécifiquement les suivis seront effectués au cours des années 1 ; 2 ; 3 ; 10 ; 20 et 30.

*Et alors qu'est-ce qu'il se passe si on en trouve beaucoup de morts ?*

La mise en place d'un protocole de suivi est obligatoire. Donc, si besoin, des réajustements seront opérés. De toute façon, les comptages sont réglementés. Par exemple, ils ne sont pas effectués uniquement sur le nombre d'oiseaux retrouvés morts. En effet, les cadavres peuvent devenir des proies pour le gibier, dans ce cas, ils disparaissent rapidement. On effectue des moyennes en fonction des cadavres retrouvés.

Si cela arrive, nous opérerons un bridage. Ce sont les bureaux d'études spécialisés qui définissent ces protocoles, sur recommandations des DREAL. Pour le projet éolien de Sepmes, nous avons fait valider le bridage envisagé par la DREAL de Centre Val de Loire.

*Et des trucs comme ça (concernant suivi du Busard-Saint-Martin) pourquoi vous ne demandez pas aux gens autour de vous ? Parce que moi j'ai deux couples chez moi. Bon, le busard est un rapace qui vole très bas.*

Effectivement, c'est bon de savoir cela. Nous pourrions en parler aux associations environnementales avec qui nous sommes en lien. Nous n'avons pas de preuve officielle de la présence de ces nids et ne pouvons donc pas nous permettre de considérer cette affirmation comme une vérité à prendre en compte dans le cadre du projet. Il est en effet dommage que les riverains n'aient pas été consultés. C'est bien du ressort des associations environnementales ou des bureaux d'études spécialisés de déterminer si nous sommes oui ou non à Sepmes en présence d'un couloir migratoire.

## **L'étude zones humides**

Le projet va impacter environ 3500 m<sup>2</sup> de zones humides, notamment via l'éolienne n°2 (E2). Cependant, il faut savoir, qu'à l'heure actuelle, ces terres sont cultivées ce qui réduit leurs fonctionnalités et leur intérêt écologique de zone humide.

---

<sup>1</sup> Complément de réponse : Pour plus de détails, nous vous invitons à lire *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune – Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1995 – 2017, LPO France*. Selon cette étude, la mortalité réelle varie entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an. A titre indicatif, les réseaux routier et électrique sont respectivement responsables de la mort de **30 à 100 et de 40 à 120 oiseaux par km par an** et des centaines de milliers d'entre eux sont victimes de collisions... avec les baies vitrées.



- Éviter : le choix du tracé des chemins d'accès a été réfléchi de manière à limiter tout impact sur des zones répertoriées comme humides
- Réduire : l'implantation des chemins et des plateformes sera optimisée pour, à nouveau, limiter l'impact sur ces zones
- Compenser : à Sepmes, plusieurs options se présentent pour compenser l'impact de l'implantation du parc éolien sur les zones humides. Pour rappel, la réglementation en vigueur nous oblige à compenser à 200% l'impact occasionné sur les zones humides. Afin de définir une compensation cohérente, nous avons organisé une réunion de cadrage avec la DTT (Direction Départementale des Territoires, dont le service Police de l'eau, ainsi qu'avec 2 associations locales : le Syndicat de la Manse et la SEPANT. Une compensation a fait consensus, en bord de Manse, dans laquelle il serait possible de restaurer une zone humide très fonctionnelle : passage de la parcelle en prairie permanente avec fauche tardive (favorise la rétention d'eau dans le sol, ainsi le drainage naturel), aménagement d'une marre naturelle (épuration naturelle des eaux qui arrivent des parcelles en amont en direction de la Manse), création d'une bande enherbée entre la prairie et les parcelles voisines cultivées. Les services de l'État ainsi que le Syndicat de la Manse sont très favorables à cette mesure car cela permettrait de redonner un intérêt écologique fort à cette parcelle, qui est aujourd'hui cultivée, en lui restaurant ses fonctionnalisés de zone humide.

*Ça veut dire que c'est obligatoirement à cet endroit-là ? (Concernant la création d'une zone humide)*

Non, comme vous le voyez nous avons identifié plusieurs mesures réalisables. L'association SEPANT a répertorié d'autres endroits propices à ce genre d'aménagement. Le château des Étangs en fait partie. Par exemple, il serait possible également de convertir certaines parcelles en prairie permanente, et/ou de planter certaines espèces végétales qui favorisent l'écoulement de l'eau et, éventuellement, de dégager le fossé qui est aujourd'hui encombré. Cela permettrait d'améliorer la fonctionnalité de zone humide de cet endroit.

*Mais ça voudrait dire ne plus cultiver une de ces parcelles-là. Il faudra me donner des choses plus précises c'est nébuleux là.*

Oui, nous aurons l'occasion d'en parler avec vous plus tard, si cela vous intéresse.

*Ce qui m'embête un peu dans vos propos. C'est que vous êtes en train de dire que les zones humides sont mal utilisées parce que cultivées. Alors que votre projet n'est pas non plus sans garanties que ça aille mieux.*

Dans ce cas, on ne parle que des zones humides. C'est la fonctionnalité de la zone dont il est question.

*Quel est l'intérêt écologique d'un parc éolien ?*

Produire de l'énergie propre.

*Mais sur le sol, je ne suis pas non plus certain que ce soit anodin. Et qu'il n'y ait pas autant ou moins de problèmes avec ces parcelles cultivées ou non.*

En termes de zones humides, ce sera bénéfique localement, puisque les zones humides impactées par le projet éolien (création de plateformes et chemin, emprise de la fondation de l'éolienne) ont une fonctionnalité très faible, la raison principale étant que ces parcelles en question sont aujourd'hui cultivées. Alors que la compensation que nous pouvons effectuer sur les différentes parcelles identifiées leur rendront quoiqu'il arrive une fonctionnalité de zone humide plus importante.

*L'agriculteur qui n'exploitera plus ne trouvera pas ça bénéfique lui !*

Oui mais nous proposerons des indemnités à l'exploitant pour sa perte de production.

*Pendant combien de temps ?*

Pendant toute l'exploitation du parc éolien.

*Donc au total, ça enlève encore des surfaces agricoles.*

C'est sur la base de l'accord des agriculteurs.

*De votre point de vue.*

*Donc l'agriculteur lui aussi il est écolo.*

Ça c'est votre point de vue.

*Non seulement on met de l'éolien qui réduit surface agricole mais en plus on veut mettre des zones humides.*

Ce sont les services de l'État qui demandent cela.

*On pourra bientôt plus cultiver.*

*Quelle sera la largeur de la bande enherbée ?*

La largeur sera de 3 à 5m entre les deux parcelles.

*On a déjà une bande de 5 mètres obligatoire d'éloignement des grandes rivières etc.*

Les services de l'État souhaiteraient même augmenter à 8 mètres.

### **L'étude acoustique**

Comme expliqué lors de l'atelier précédent, plusieurs points de mesure ont été choisis autour de la zone du projet. Les relevés ont eu lieu en deux fois : en période végétative - lorsque les arbres ont des feuilles, soit en été - et en période non végétative - lorsqu'ils n'en ont pas, soit en hiver.

Ces mesures ont mis en exergue des niveaux sonores différents selon les lieux où ont été placés les micros.

- Éviter : l'implantation des machines a été réfléchi de façon à placer les éoliennes au plus loin des habitations, cela en tenant aussi compte des autres enjeux et contraintes du site
- Réduire : Des serrassions seront apposées sur chaque pale afin de limiter le bruit aérodynamique de celles-ci lorsqu'elles fendent l'air. Cette technologie, constamment améliorée, est directement inspirée des ailes des oiseaux.
- Compenser : Pour respecter la réglementation<sup>2</sup>, nous allons programmer des bridages sur chaque machine en fonction du niveau sonore ambiant mesuré aux points d'écoute les plus proches et selon les conditions de vent et météorologiques.

*Vous faites une moyenne des bruits enregistrés, c'est comme ça que ça se passe ?*

C'est le niveau moyen ambiant.

*Parce que nous y'a des moments on entend un truc et un autre moment non. Donc si y'a une moto qui passe, vous enregistrez ?*

---

<sup>2</sup> A titre de rappel, la réglementation impose qu'un parc éolien n'ajoute pas plus de 5 décibels le jour et plus de 3 décibels la nuit, au niveau sonore ambiant initial.



Non. On enregistre le bruit ambiant en continu. Par exemple, si on enregistre à proximité d'une autoroute, le bruit sera continu. Mais on enlève par exemple le chien qui aboie, la tondeuse, etc...

*Alors, quel est-il ce chiffre ? Juste pour savoir si c'est de l'ordre de quelques décibels*

De mémoire, les bruits enregistrés les plus bas sont de l'ordre 20 décibels. Cela va jusqu'à plus de 40 décibels.

*Ici il y a des endroits où vous étiez à 40 décibels ?*

Oui, mais cela dépend aussi de la vitesse du vent. Plus le vent à l'extérieur est fort, plus le bruit augmente du fait de frottements contre les aspérités.

*Comment faites-vous pour régler ? Vous devez brider les machines, comment ça se passe ?*

Oui, le bridage se caractérise par une programmation de toutes les machines. Soit les machines sont freinées ou soit elles sont arrêtées. Les réglages sont propres à chaque éolienne. C'est très détaillé en fonction de la machine, du vent, des conditions météorologiques et du niveau sonore ambiant initial.

*Et c'est ré-ajustable par la suite ?*

Nous effectuons une vérification à la mise en service : les mêmes micros sont replacés aux mêmes endroits que pendant l'étude acoustique afin d'avoir les mêmes conditions de mesures.

Pendant l'exploitation, il peut être possible de faire ponctuellement des vérifications.

*Ça n'est pas obligatoire ?*

Comme expliqué précédemment, une vérification est obligatoire à la mise en service. Toutefois, si un jour, un bruit vous semble anormal, vous pourrez nous appeler. A ce moment-là, David énergies vérifiera qu'il n'y ait pas de problème. Si aucun problème n'est relevé mais que vous trouvez que le bruit persiste, vous pouvez alors joindre la Préfecture et ils étudieront la question et pourront nous demander de refaire une expertise. Nous vous encourageons à nous contacter avant toute chose puisque nous serons beaucoup plus réactifs en cas de problème avéré sur une machine.

*Il y a un truc qui m'interpelle, finalement ce qui va servir de base c'est le chiffre moyen maintenant. Il faut se baser sur le bruit ambiant initial. Donc quelle organisation va faire les mesures ?*

EREA Ingénierie, c'est le bureau d'études qui a effectué l'étude acoustique.

*C'est une entreprise certifiée ?*

Oui, vous pouvez le vérifier par vous-même et les appeler. Après, il faut aussi savoir que les bureaux d'études à qui nous faisons appel jouent leur crédibilité auprès des services de l'État. Il y a des protocoles d'études, les micros sont calibrés par le laboratoire national. Chaque bureau d'études ne mène pas à sa guise son expertise. Ils n'auraient d'ailleurs aucun avantage à trafiquer leurs chiffres. Ils travaillent sur d'autres thématiques que l'éolien.

*Quelle sera la hauteur des éoliennes ?*

165m en bout de pale avec un mât de 99m et des pales de 65,5m.

*Est-ce que ça fait plus de bruit en vieillissant ?*

Non, ce qui existait sur des vieux parcs n'est plus vrai aujourd'hui du fait de la maintenance préventive effectuée. Il est toutefois possible de citer un cas sur un de nos parcs en exploitation : une machine dans laquelle nous avons constaté l'usure de la plaquette du frein à disque sensé bloquer la nacelle. Les riverains nous ont contactés en nous signalant un bruit suspect et nous avons pu rapidement remplacer

la pièce usée pour que le dysfonctionnement, et le bruit cesse. Ce sont des aléas qui peuvent arriver.

*Si finalement il y a un doute par rapport au bruit émis ? Ça serait au riverain de faire appel à une entreprise pour faire les contrôles ?*

Non justement nous vous l'expliquions tout à l'heure, il faut appeler l'exploitant du parc éolien qui vérifie et règle le souci, si cela est nécessaire. Si l'exploitant juge que tout va bien, et que le riverain trouve que le bruit est anormal ou excessif, il peut se tourner vers la Préfecture. Celle-ci pourra demander une expertise complémentaire, à la charge de l'exploitant.

### ***L'étude de vent***

L'étude de vent a été réalisée entre avril 2018 et avril 2019 grâce à l'implantation d'un mât de mesure au sein de la zone d'études. Des mesures du vent ont été effectuées à différentes hauteurs : 35m, 70m et 95m. Sur la période de mesures de vent, la vitesse moyenne à 100m (c'est-à-dire au niveau de la nacelle) était de 6,2m/s soit 22 km/h. La vitesse maximale enregistrée est de 23,5 m/s, soit environ 85 km/h.

Il faut savoir qu'une éolienne commence à produire à partir de 3 m/s. Mais à partir de 25 m/s, les pales sont bloquées pour éviter tout effet d'emballement.

*De combien est le facteur de charge ?*

Le facteur de charge se situera autour des 2500h de fonctionnement à pleine puissance.

*Pour une éolienne ?*

Non pour la totalité du parc

*Est-ce que vous pouvez estimer la consommation locale par rapport à cette production ?*

20 000 logements. Hors chauffage.

*Par rapport à la consommation locale, c'est combien ?*

En 2012, la consommation d'électricité sur l'ensemble de la Communauté de commune Loches Sud Touraine était de 330 GWh. Ainsi, avec une production d'environ 40 GWh par an, le Parc éolien de Sepmes pourrait représenter 12% de la consommation finale d'électricité à l'échelle de la Communauté de commune. (Chiffres issus du PCAET Loches Sud Touraine, 2019).

*Le coût d'un projet comme ça, ça s'évalue à combien ? Du départ à l'exploitation ?*

Autour de 15-20 millions d'euros.

*Juste pour information, ça prend combien de temps pour arrêter une machine ?*

Moins de 1 minute environ, peut-être 2. Tout est réglable à distance. Nous avons un logiciel qui permet, en fonction des données météorologiques, de programmer les machines.

### ***L'étude paysagère***

Il s'agit, dans un rayon d'étude rapproché de 5km, ainsi qu'un rayon d'étude éloigné de 20km autour de la zone de projet, de recenser l'ensemble du patrimoine,

des sites et monuments classés, des lieux fréquentés et des entités paysagères remarquables (ici, la Boutonnière de Ligueil, par exemple). 40 photomontages ont été réalisés afin de simuler la présence du parc dans le paysage.

- Éviter : Nous avons limité le nombre d'éoliennes à 5 (à titre informatif, le site aurait pu accueillir 8 machines).
- Réduire : Comme préconisé par la paysagiste, nous avons évité d'implanter une éolienne à proximité de la Boutonnière de Ligueil.
- Compenser : Nous proposons de planter, chez les riverains qui le désireraient, des haies arbustives jusqu'à 2km autour du site.
- Par ailleurs, nous avons mené une **étude stroboscopique** (non obligatoire) pour étudier les potentiels impacts liés aux ombres portées du parc sur les habitations. Nous nous engageons à arrêter les machines aux heures précises où cela pourrait gêner certains riverains. (Nous n'avons pas encore reçu les résultats de l'étude stroboscopique).

### **L'étude d'accès**

L'étude d'accès a permis de mettre en évidence l'itinéraire le plus adapté pour le transport des composants d'éoliennes. L'entrée du bourg de Sepmes devra être contournée car les convois exceptionnels ne pourront pas tourner dans certaines ruelles. Un passage au sud du bourg est tout de même envisagé.

#### *Vous pensez le mettre où le poste source ?*

Le poste source le plus proche se situe à Sainte-Maure-de-Touraine. Il faut rappeler que ce n'est pas nous qui décidons à quel poste source le parc éolien sera raccordé. C'est Enedis.

Le poste de livraison lui, sera implanté au niveau de l'éolienne E1 (le long de la voie communale n°11).

#### *Vous suivez la route ou vous passez dans les champs ?*

Nous ne pouvons pas encore vous donner une réponse définitive étant donné qu'Enedis est seul décisionnaire en la matière. Par contre, nous pouvons proposer des itinéraires alternatifs. Mais de manière générale, Enedis pour le tracé de raccordement suit les voies de communications.

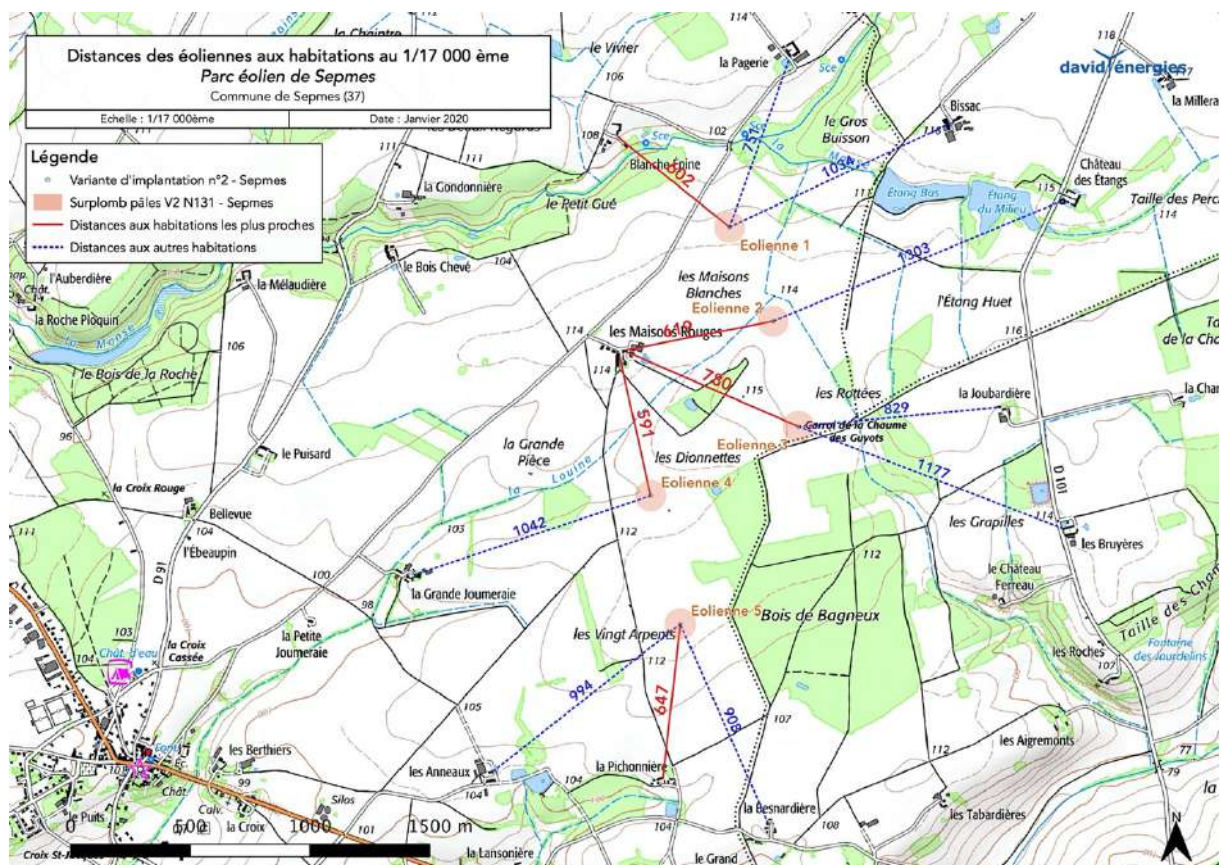
### **L'étude géobiologique**

Pour information, cette étude n'est pas obligatoire, mais elle fût l'objet de discussions avec les agriculteurs. Ainsi, elle nous a semblé importante à mener. Pour ceux qui ne connaissent pas, les géobiologues sont ceux que l'on appelait auparavant les sourciers. Ce sont des gens qui savent trouver les courants d'énergie souterraines et les failles géologiques. Pour la réalisation de l'étude, nous avons donné la position et le centre des fondations envisagées afin qu'ils analysent ces zones. Les résultats ont encouragé le déplacement de 4 éoliennes sur 5 afin que toutes les fondations des éoliennes soient situées en dehors de zones géopathogène.

*Je suis ancien éleveur, ces gens-là (les géobiologues) travaillent aussi au niveau des élevages. Il y a souvent des problèmes de magnétisme avec les bâtiments qui font que les animaux se sentent mal. Ils proposent des rectifications qui sont efficaces hein, sans déplacer les bâtiments.*







*Donc il y en a deux qui seront juste à côté de la voie romaine.*

Oui, nous avons notifié auprès du Service Régional de l'Archéologie (SRA) la prochaine construction du parc éolien de Sepmes. Le SRA n'a pas relevé la nécessité de faire des fouilles approfondies.

*Vous êtes à combien de distance des éoliennes de la première habitation ?*

Les habitations sont à plus de 600 mètres de distance, sauf une qui est à 591m.

*Qu'est-ce que vous évitez comme CO2 ? Ce chiffre-là n'a pas à être affiché. C'est de l'intox là c'est faux. C'est une fake news. Ça c'est de la manipulation d'information.*

Tentative de réponse interrompue : *« vous prenez ce qui vous arrange, pas la peine de répondre ».*

**Complément de réponse :**

L'éolien est caractérisé par un très faible taux d'émission de CO2 : 12,7 g/CO2/kWh contre 82 g CO2/kWh en moyenne pour le mix énergétique français.

L'éolien présente un temps de retour énergétique parmi les plus courts de tous les moyens de production électrique. En effet, l'énergie nécessaire à la construction, l'installation et le démantèlement futur d'une éolienne est compensée par sa production en 12 mois. En d'autres termes, sur une durée de 20 ans, une éolienne produit 19 fois plus d'énergie qu'elle n'en nécessite tout au long de son cycle de vie.

Source : Avis ADEME, mai 2016

## LES RETOMBÉES LOCALES

---

Un parc éolien génère des retombées fiscales qui sont réparties entre la commune d'accueil, la Communauté de Communes, le département et la région. Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants de la commune car elles permettent d'investir localement. Le montant de ces retombées est estimé à environ 209 445€/an pour l'ensemble des collectivités.

*A combien vous estimez les pertes pour le local ? J'ai des gites donc j'aurai des pertes.*

A ce jour, aucun lien de cause à effet n'a été mis en évidence entre l'implantation d'un parc éolien, et la fréquentation touristique d'un même lieu.

*Combien de béton de mètres cube par éolienne ?*

Environ 600 m<sup>3</sup> par éolienne.

*Et si nos routes de commune sont détériorées, est-ce que vous les remettez en état ?*

Oui.

*Il y a un contrat qui a été signé avec la commune de Sepmes ? On peut le voir ?*

Oui. Les élus présents s'engagent à mettre à disposition la convention signée lors de la permanence du 15 février.

*Demande de précisions concernant la date du dépôt. Et est-ce qu'on aura accès au contenu du dossier ?*

Le dépôt du dossier est envisagé à la fin du mois de mars. Pendant toute la période de l'enquête publique, le dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la Préfecture.

*Les géobiologues ont-ils tenu compte des eaux souterraines et des failles sur le site ?*

Les géobiologues ont préféré ne pas différencier les eaux souterraines des courants magnétiques ou telluriques, pour tout regrouper sous le dénominateur commun de « failles ». Nous les solliciterons de nouveau lors de la construction du parc éolien, et notamment, pour qu'ils étudient avec précision les localisations des mises à la terre.

*Il y a-t-il d'autres moyens que les géobiologie pour détecter ces courants ? Pour ceux qui ne croient pas à la géobiologie ?*

Oui, il existe d'autres appareils de mesure mais ils ne sont pas utilisables dans notre cas puisqu'il n'y a pas encore d'éoliennes. Et il est vrai que certains croient à la géobiologie et d'autres non.

*Et vous ne pouvez pas faire venir ces gens ?*

Même réponse que la précédente, il faut attendre l'installation.



*Si une fois le parc installé, on se rend compte qu'il y a un problème pour les animaux ? Est-ce que vous êtes prêts à investir dans des tours irlandaises ? (les tours irlandaises captent les énergies).*

A l'heure actuelle, nous avons prévu d'organiser un « état zéro » de plusieurs fermes d'élevage aux alentours de la zone de projet, vous pouvez peut-être y participer ? Ensuite, un suivi sera mis en place une fois le parc éolien installé (s'il l'est). A ce moment, si un problème est avéré, nous mettrons en place quelque chose.

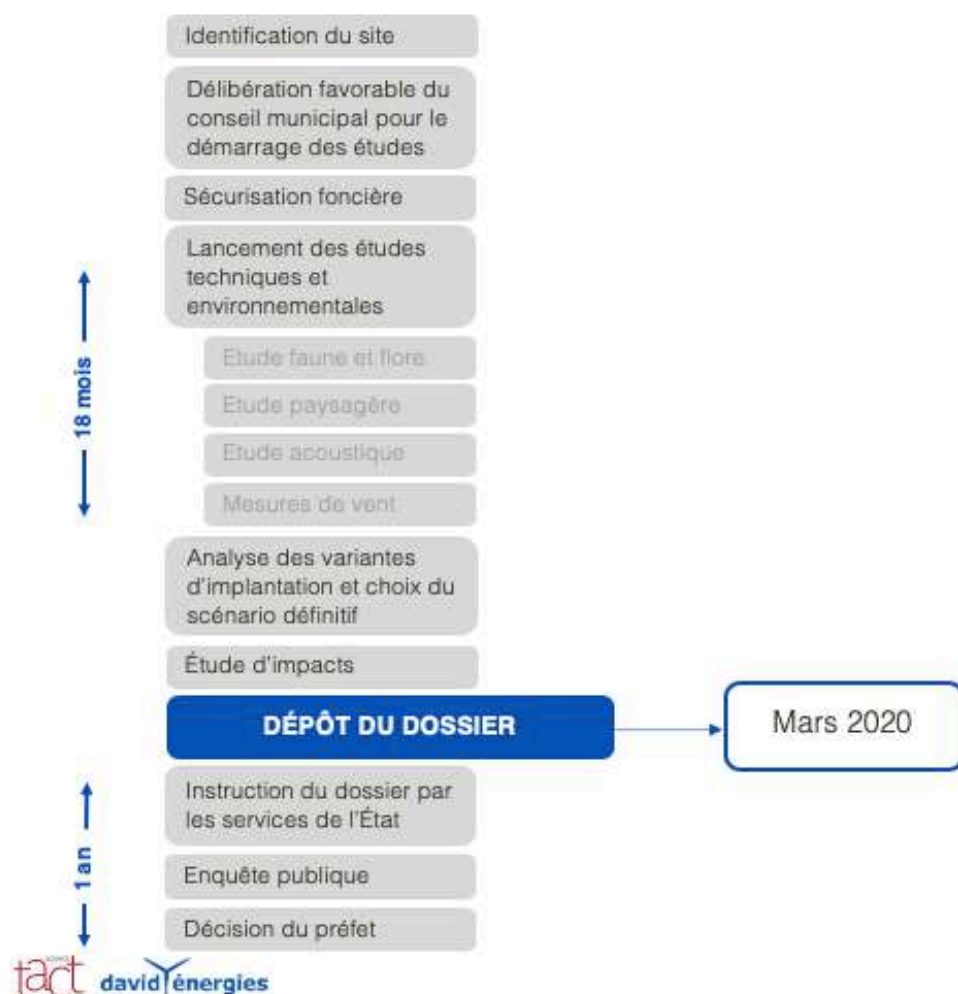
*Quelle est la proportion de consommation des éoliennes pour fonctionner ?*

Très peu. Je n'ai pas le chiffre en tête.

### **Complément de réponse :**

La puissance active maximale soutirée au réseau public de distribution d'électricité au niveau du poste de livraison est de maximum 165 kW.

## **LE PROJET ÉOLIEN DE SEPME : OÙ EN EST-ON ?**



Le développement éolien est un processus extrêmement long et règlementé. A l'heure actuelle, le projet est défini et nous envisageons de déposer le dossier dans le courant du mois de mars. Il sera ensuite instruit par les services de l'État pendant environ 10 mois.

La phase qui suit est celle de l'enquête publique. Un commissaire-enquêteur est désigné comme responsable du dossier. Il assure des permanences à la mairie afin de recueillir dans un registre les observations de ceux qui souhaitent les inscrire. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rédige un rapport dans lequel il formulera un avis concernant le projet.

Le dossier passe ensuite entre les mains du préfet qui prend sa décision en fonction de divers critères :

- La qualité du dossier
- L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique
- Les délibérations des communes
- Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien.

## **TABLES RONDES : DISCUSSIONS AUTOUR DE LA CHARTE DE BON VOISINAGE**

---

Pour rappel, la charte de bon voisinage a pour objectif de recenser les engagements que devra respecter le futur exploitant – soit david énergies – tout au long de la vie du parc éolien. Deux types d'engagements seront regroupés :

- ceux liés aux obligations réglementaire de l'exploitant
- ceux issus des échanges avec les riverains et citoyens tout au long du développement

Nous avons listé sur des supports, que nous allons vous fournir, des propositions d'engagements issues des discussions précédentes, en particulier lors de l'atelier n°2. Elles vous avaient déjà été transmises avec le compte rendu de ce dernier et ont vocation à être rediscutées et validées durant cette troisième rencontre.

Pendant près d'une heure, les participants se sont répartis en 2 tables et ont pu se pencher sur chacune des thématiques proposées dans la charte, à savoir :

- THÉMATIQUE 1 : Éviter, réduire et compenser les impacts du projet
- THÉMATIQUE 2 : Travaux, démantèlement
- THÉMATIQUE 3 : Informations durant toute la vie du parc
- THÉMATIQUE 4 : Retombées locales, financement participatif

Le mode de faire a été le suivant :

- Chacune des tables était animée par un binôme de référents (Tact / david énergies)

- Les deux groupes ont changé de thématique au bout de 25 minutes. Les référents étaient chargés de rapporter les dires et propositions des groupes précédents.

L'objectif était que les participants puissent valider les premiers engagements inscrits, les modifier au besoin ou en proposer de nouveaux. Les référents étaient là pour répondre à toutes les questions pouvant être soulevées.

### **SYNTHESE DES ENGAGEMENTS EVOQUES PENDANT LA DISCUSSION**

Nous regroupons ici les engagements issus des discussions précédentes, et ceux apportés par ce nouvel atelier (en bleu et en italique).

*C'est certain que tout ce qu'on a écrit ce soir sera respecté ?*

L'objectif de discuter des engagements ce soir est de pouvoir inclure la charte au dossier qui sera déposé afin que le Préfet, lorsqu'il se prononcera sur le projet, puisse intégrer, s'il le souhaite, ces engagements au sein de l'arrêté d'exploitation, document réglementaire.

### **THEMATIQUE 1 : Éviter, réduire et compenser les impacts du projet**

#### **Paysage :**

- Plan d'aménagement paysager à destination des riverains du projet intéressés : plantation d'arbres et de haies afin de créer des masques paysagers (plantations de végétaux) dans un rayon de 2km à la demande des riverains, pour un montant total de 20 000€. *(voir la carte jointe)*
- *Certains participants se sont déclarés intéressés pour profiter de cette mesure.*

#### **Acoustique :**

- Réalisation d'une campagne de mesures acoustiques à la mise en service du parc éolien (obligation réglementaire).
- Respect des seuils réglementaires de +5 décibels le jour et +3 décibels la nuit durant toute l'exploitation du parc éolien (obligation réglementaire) : mise en place d'un plan de bridage nécessaire au maintien du respect de la réglementation acoustique. La mise en place effective du plan de bridage des machines devra pouvoir être justifié, à tout instant et par tout moyen adapté, à l'inspection des installations classées (DREAL).
- Maintenance des machines pendant toute l'exploitation pour pallier à des soucis ponctuels d'acoustique.
- Installation de serrassions sur les pales des différentes éoliennes du parc afin de réduire le bruit aérodynamique.

#### **Réception de la TV :**

- En cas de perturbation avérée sur la réception de la télévision, rétablissement du signal à la charge de l'exploitant *(obligation réglementaire)*.
- En cas de perturbation avérée sur la réception du signal satellite, rétablissement du signal à la charge de l'exploitant.

#### **Effet stroboscopique :**

- Arrêt ponctuel des éoliennes en cas de gêne avérée liée aux ombres portées et effets stroboscopiques sur les lieux d'habitation des riverains.

### **Protection des espèces :**

- Adaptation du fonctionnement du parc éolien en fonction des enjeux liés à la présence des chauves-souris (plan de bridage ou arrêt machine).
- Suivi de mortalité des espèces à la mise en service du parc éolien (*obligation réglementaire*): un suivi environnemental post-implantation concernant l'avifaune et les chiroptères sera réalisé au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement du parc éolien, puis une fois tous les dix ans.
- Mise en place d'un suivi et protection des nids de Busard Saint-Martin et cendré autour du parc éolien (convention avec les agriculteurs et la LPO), avec pour objectif la recherche de nids de busards, la mise en place de cages de protection, le suivi des busards et la sensibilisation des agriculteurs.
- *Adaptation du suivi et protection en fonction des résultats des suivis réalisés sur site.*

### **Géobiologie :**

- *État des lieux géobiologique des exploitations agricoles avant le démarrage des travaux, dans un périmètre de 2km autour des éoliennes.*

## **THEMATIQUE 2 : Travaux, démantèlement**

### **Travaux :**

- Avant le démarrage des travaux, l'exploitant établit un état des lieux des parcelles et chemins empruntés sous autorité d'un huissier.
  - *Préserver le plus possible la structure de la voie romaine dont l'utilisation est prévue pour l'accès.*
- Les travaux de terrassement s'effectueront en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et des chauves-souris pour éviter notamment les perturbations des espèces nicheuses (début avril à fin juillet).
- L'exploitant devra prendre toutes les dispositions nécessaires visant à éviter, limiter ou supprimer les nuisances liées aux phases de travaux (arrosage des pistes par temps sec, arrêt des moteurs lors d'un stationnement prolongé, information des riverains du dérangement occasionné par les convois exceptionnels, réparation des routes endommagées).
- Une réunion avec les riverains au lancement des travaux.
- Une réunion à la fin du chantier.
- Visite des travaux avec les écoles et le grand public.
- Information tout au long du chantier.
  - *Communiquer le numéro de téléphone du responsable du chantier.*
- *Proposer aux riverains la terre végétale restante, avec l'accord des propriétaires et exploitants des parcelles concernées.*
- *Proposer les déblais/remblais aux collectivités locales.*

### **Démantèlement :**

- L'exploitant s'engage à démanteler les éoliennes, à ses frais, à la fin de l'exploitation du parc éolien de Sepmes, selon les conditions réglementaires en vigueur.
- Un montant de 50 000 € par éolienne est provisionné avant la construction du parc et régulièrement réévalué, notamment grâce au provisionnement annuel, sur les revenus d'exploitation, des sommes nécessaires pour assurer le démantèlement du parc dans sa totalité (*obligation réglementaire*).

## **THEMATIQUE 3 : Information durant toute la vie du parc**

- Mise en place d'un comité de suivi composé de riverains, citoyens et élus de Sepmes et des communes voisines du parc éolien. Celui-ci se réunira deux fois par an la première année, puis selon la demande les années suivantes. Ce comité de suivi pourra suivre la production du parc, avoir les résultats de la réception acoustique à la mise en service du parc et suivre la mise en place des mesures ERC.
- L'exploitant s'engage à informer régulièrement (a minima une fois par an) les habitants sur la vie du parc éolien : sa production, les maintenances qui ont lieu et les éventuelles études réalisées via le site internet dédié, le bulletin d'information communal ou des lettres d'information.
  - *Précision sur les destinataires de l'information : celle-ci doit être adressée aux habitants de Sepmes mais aussi à ceux des communes voisines.*
- Numéro de téléphone à disposition des riverains pour toute question ou dysfonctionnement à signaler.
- L'accès aux plateformes des éoliennes sera réglementé selon le souhait des propriétaires des parcelles concernées.
- *Mettre en avant l'adresse internet du site.*
- *Organiser ponctuellement suivant les demandes des visites du parc (écoles, tourisme, riverains...).*

#### **THEMATIQUE 4 : Retombées locales, financement participatif**

##### **Financement participatif :**

- Ouverture d'une partie du capital de la société du parc éolien à l'investissement participatif citoyen.
  - *Réfléchir à la prise de part au projet d'une association de riverains*

##### **Mesures d'accompagnement :**

- Installation de panneaux d'informations sur l'éolien, la faune et la flore aux abords du parc éolien, le long du chemin pédestre existant.

*Certains participants ont fait part de leur souhait de ne pas voir de panneaux pédagogiques installés sur site. Ce sujet devra être traité avec la commune.*

- Journée participative « Pour le respect de la nature » : partage des résultats de l'étude biodiversité, formation et définition collective d'actions à mettre en œuvre pour favoriser la cohabitation Homme/Milieus naturels. Cette rencontre aura pour but d'instaurer un processus de suivi, tous les 5 ans, des améliorations observées par la mise en place de ces pratiques.
  - *Cette journée se tiendra en présence des bureaux d'études pour expliquer les résultats des expertises réalisées. Dans ce cadre, il sera rappelé aux participants qu'il est interdit de pénétrer sur une propriété privée et d'abandonner tout type de déchets*

## CONCLUSION

---

L'équipe projet remercie les participants de s'être déplacés pour cette dernière réunion et salue les discussions constructives qui ont eu lieu autour de l'élaboration de la charte de bon voisinage. Celle-ci sera mise au propre et envoyée aux participants en même temps que le compte-rendu. A la demande de certains, des exemples de charte d'engagements construites sur d'autres projets seront également envoyés. Les participants pourront faire remonter leur remarque sur ces documents par mail, par téléphone ou lors de la **permanence publique qui aura lieu le 15 février 2020 en mairie de Sepmes, de 10h à 16h.**

Pour conclure, david énergies souhaite également apporter une précision sur la gestion du parc à long terme, si celui-ci venait à être autorisé et construit : pour financer le parc david énergies s'est engagé auprès du constructeur NORDEX afin de réduire le risque financier du projet à 50%.

La société de projet qui exploitera le parc sera bientôt créée. Une fois le parc en fonctionnement, Nordex vendra ses parts mais david énergies souhaite rester dans le capital. L'objectif est qu'une partie des retombées bénéficient au territoire et par ricochet, aux habitants. Pour cela, nous souhaitons mettre en place une phase de financement participatif.

Dans cette optique, nous avons rencontré la nouvelle association NEST pour réfléchir à une manière de faire. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir ou à contacter cette association. La forme n'est pas encore définie, nous voulons mieux connaître les attentes et les envies du territoire. Tout reste à faire.